



BACHELIER ELEC

— Réseau Franchisé Bénin — Electricité Générale

<https://www.bachelierelec.com>

**CONTRAT DE PARTENARIAT SOUS LICENCE DE MARQUE
« Électricien Indépendant Franchisé - Réseau BACHELIER ELEC »
PAYS : BÉNIN**

ENTRE :

LE FRANCHISEUR :

BACHELIER ELEC (Micro-Entreprise)

Siège social France : 7, rue des Murets - Orlut 16200 MERIGNAC. Tél : 06 85 99 04 90

E-mail contact@bachelierelec.com et merignacum@hotmail.fr

Site : <https://www.bachelierelec.com>

SIRET 487 879 637 00030 RCS Angoulême

Activité Principale : Électricité générale et industrielle.

Code APE / NAF : 4321A – Travaux d'installation électrique dans tous locaux

1^{ère} Activité secondaire : Travaux d'entretiens courants des bâtiments (Multi-Services Bâtiments)

2^{ème} Activité secondaire : Commercial : import / export de matériel électrique et outillage du métiers vers l'Afrique de l'Ouest.

Représenté par M. Gérard BACHELIER, Gérant

Ci-après nommé "Le Franchiseur"

ET :

LE FRANCHISÉ :

Nom et Prénoms / Dénomination :

RCCM Bénin N° : IFU N° :

Adresse (Bénin):.....

Tél : +229 Email :

Ci-après nommé "Le Franchisé"

PRÉAMBULE :

Le Franchiseur a développé un savoir-faire dans le domaine de l'électricité générale, bâtiment et industriel, dépannage 24h/24, sous la marque BACHELIER ELEC. Le Franchisé souhaite bénéficier de ce savoir-faire pour développer son activité d'électricien indépendant au Bénin.

ARTICLE 1 - OBJET :

BACHELIER ELEC au BÉNIN, en qualité d'artisan indépendant franchisé Le Franchiseur concède au Franchisé, qui l'accepte, le droit non cessible d'exploiter la marque et le savoir-faire.

ARTICLE 2 – DEFINITIONS :

OAPI (Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle)

OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires)

ARTICLE 3 – TERRITOIRE - BENIN :

Le territoire de la République du Bénin est découpé en 4 territoires de franchise exclusifs. Le franchisé bénéficie d'une exclusivité totale sur son territoire, pendant toute la durée du contrat. Le Franchiseur s'engage à ne pas implanter plus de 4 franchisés au Bénin, et aucun autre Franchisé BACHELIER ELEC dans cette zone.

Exclusivité territoriale accordée (cocher une seule case) :

☐ TERRITOIRE 1A : GRAND-NOKOUÉ OUEST – (POURVU)
Cotonou, Abomey-Calavi, Ouidah, Allada

☐ TERRITOIRE 1B : GRAND-NOKOUÉ EST – DISPONIBLE
Porto-Novo, Sèmè-Kpodji, Sakété, Pobè

☐ TERRITOIRE 2 : CENTRE – DISPONIBLE
Bohicon, Abomey, Dassa-Zoumé, Savalou

☐ TERRITOIRE 3 : NORD – DISPONIBLE
Parakou, Natitingou, Djougou

ARTICLE 3BIS – CHIFFRE D’AFFAIRES MINIMUM POUR MAINTIEN DE L’ESCLUSIVITE :

Afin de garantir le dynamisme du réseau, le maintien de l'exclusivité territoriale est soumis à un chiffre d'affaires minimum :

- Phase de lancement (Mois 1 à 6) : 600 000 Fcfa / trimestre

- Phase de croissance (Mois 7 à 12) : 1 500 000 Fcfa / trimestre
- À partir de la 2ème année : 3 000 000 Fcfa / trimestre (soit 1 000 000 Fcfa / mois)

En cas de non-respect sur deux trimestres consécutifs, le Franchiseur pourra lever l'exclusivité sur le territoire.

ARTICLE 4 - DURÉE :

Contrat de 3 ans à compter du 2026.

Période d'essai de 6 mois. Renouvellement par tacite reconduction. Préavis de non renouvellement : 3 mois par lettre recommandée / mail avec AR.

Droit d'entrée non remboursable, mais transférable.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS FRANCHISEUR (FRANCE) :

Formation Initiale de 5 jours (en groupe de 2 ou 3 Futur Franchisé, ou en Visio) : Sécurité Electrique, normes, méthode de Devis / Facturation BACHELIER ELEC, utilisation de WhatsApp.

Remise d'un Kit Franchisé Bénin, comprenant :

- 1 Manuel opératoire.
- 1 modèles Devis / Facture.
- 1 logo BACHELIER ELEC vectorisé,
- 2 Tenue de Travail floqué ou brodé BACHELIER ELEC
- 500 Cartes de Visite BACHELIER ELEC
- Assistance Technique à distance 6 jours / 7 WhatsApp,
- Référencement
- Droit d'usage de la marque « BACHELIER ELEC, membre du réseau Bénin»

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DU FRANCHISÉ :

Exercer en toute indépendance juridique et fiscale au Bénin. Le Franchisé est seul responsable de ses charges, impôts API, IFU, assurances.

Obligation d'assurance RC Professionnelle en cours de validité au Bénin.

Respecter la charte qualité BACHELIER ELEC : devis clair, respect des délais, finition propre.

Facturer sous son propre nom : "[Nom de son entreprise] - Électricien Indépendant Franchisé BACHELIER ELEC"

Envoyer un rapport CA mensuel avant le 5 du mois suivant via WhatsApp.

ARTICLE 7 – LIMITES DE L'ACCOMPAGNEMENT ET FRAIS EXCLUS À LA CHARGE DU FRANCHISÉ :

Il est expressément convenu et accepté par le Franchisé Bénin que les termes "accompagnement", "assistance", "aide à la création", "clés en main" utilisés dans le présent contrat s'entendent uniquement comme une assistance intellectuelle, administrative et à distance fournie par le Franchiseur depuis la France (Micro-entreprise BACHELIER ELEC – 7 rue des Murets – Orlut – 16200 Mérignac).

Ne sont PAS inclus dans le prix de la formule 600.000 / 700.000 / 800.000 FCFA et restent à la charge exclusive, directe et intégrale du Franchisé Bénin, créateur en son nom propre de son entreprise :

- a) Tous les droits, taxes, frais officiels APIEX, Greffe RCCM Bénin, IFU, CNSS Bénin
- b) Timbres fiscaux, cachets fiscaux OAPI 5.000 FCFA, droits d'enregistrement
- c) Frais d'actes notariés, légalisations, photocopies certifiées
- d) Frais de déplacement, transport, carburant, hébergement pour démarches
- e) Assurance RC Pro et Décennale Bénin, frais bancaires, ouverture compte pro.
- f) Tout autre débours, taxe ou impôt exigible au Bénin pour la création.

Le Franchiseur n'avance aucun frais et n'effectue aucun paiement au nom du Franchisé. Le Franchisé s'engage à provisionner lui-même toutes ces sommes.

Le non-paiement de ces frais officiels ne peut en aucun cas être imputé au Franchiseur et ne constitue pas un manquement de ce dernier.

ARTICLE 8 – AIDE CREATION BENIN :

Accompagnement et Assistance APIEX, RCCM, IFU, CNSS, RC Pro, si choix de la formule « Clès en Main »

Si le dossier est complexe, la formule « complexe » à 800 000 Fcfa sera appliquée

ARTICLE 9 – PILOTE N°1 AMBASSADEUR BÉNIN :

Le premier franchisé est Ambassadeur.

Privilèges : Redevance 8% seulement si le chiffre d'affaire est supérieur à zéro.

Si le Chiffre d'affaire, est égal à zéro, 0 Fcfa de redevance. Pas de minimum 50 000 Fcfa.

Exclusivité Cotonou 12 mois. Mention Fondateur.

En contrepartie de ses privilèges, le pilote aura pour mission de recevoir les futurs franchisés et de leur montrer les avantages de la Franchise et de leur expliquer le bon fonctionnement, et de répondre à leurs questions éventuelles, en sa qualité d'Ambassadeur au Bénin.

ARTICLE 10 – CONDITIONS FINANCIÈRES BÉNIN – 3 FORMULES :

Droit d'entrée au réseau (Kit + Formation + Référencement) :

- BASE 600.000 FCFA : Kit + Formation (si RCCM déjà fait)

- CLÉS EN MAIN 700.000 FCFA : Base + Création complète APIEX + RCCM + IFU

- COMPLEXE 800.000 FCFA : Clés en main + SARL / multi-associés / étranger / correction / hors Cotonou / agrément SBEE.

OPTION Assistance Renforcée + **100.000 FCFA**

Payable ainsi : 60 % A la signature, 40 % à la fin de la formation

Soit :

Base : 360 000 Fcfa à la signature, puis 240 000 Fcfa à la fin de la Formation.

Clés en Main : 420 000 Fcfa à la signature, puis 280 000 Fcfa à la fin de la Formation.

Complexe : 480 000 Fcfa à la signature, puis 320 000 Fcfa à la fin de la formation

ARTICLE 10 - REDEVANCE MENSUELLE (ROYALTIES) :

Pilote N°1 : CA=0 → 0 FCFA / CA>0 → 8% du CA HT (pas de minimum)

Franchisés N°2 et suivants : 8% du CA HT avec MINIMUM 50.000 FCFA/mois même si CA=0

Paiement en ligne sur une page dédiée de BACHELIER ELEC Franchisé Bénin par Mobile Money (Orange / MTN / Moov) ou par virement sur le compte indiqué par le Franchiseur avant le 6 de chaque mois.

En cas de retard > 15 jours : pénalité de 10%.

ARTICLE 12 - MARQUE :

La marque BACHELIER ELEC reste propriété exclusive du Franchiseur. Le Franchisé s'interdit de déposer une marque similaire au Bénin ou dans l'espace OAPI.

ARTICLE 13 - NON-CONCURRENCE & CONFIDENTIALITÉ :

Confidentialité du manuel et des méthodes pendant le contrat + 3 ans après. Interdiction d'exercer une activité concurrente sous un autre nom dans la zone pendant 1 an après rupture.

ARTICLE 14 - RÉSILIATION :

Résiliation de plein droit après mise en demeure restée sans effet
30 jours en cas de : non-paiement de 2 redevances, atteinte à l'image de marque, non-respect des normes de sécurité.

ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE - BÉNIN / OHADA :

Le présent contrat est soumis au droit OHADA et au droit Béninois. En cas de litige, les parties privilégient un règlement amiable. A défaut, compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Cotonou.

ARTICLE 16 - INDÉPENDANCE :

Contrat de partenariat indépendant. Aucun lien de subordination, ni société de fait entre les parties.

ARTICLE 17 - CENTRALE D'ACHATS EXPORT FRANCE VERS BÉNIN :

Principe :

Le Franchiseur BACHELIER ELEC (7 rue des Murets – Orlut – 16200 Mérignac – France – SIRET 487 879 637 00030) met à disposition du Franchisé Bénin une centrale d'achats facultative de matériel électrique français aux normes NF / CE : disjoncteurs Legrand, Schneider, tableaux, câbles, appareillage.

Le Franchisé n'est pas obligé d'acheter via la centrale, mais s'il achète, il bénéficie du prix réseau BACHELIER ELEC.

Prix et marge :

Prix = Prix fournisseur France + Marge centrale BACHELIER ELEC 20% + Frais logistique + Frais export.

Le Franchiseur se réserve une marge de 20% sur le matériel exporté, en plus de la redevance 8%.

Frais exclus – à charge exclusive du Franchisé :

Ne sont PAS inclus dans le prix matériel :

Transport international France → Cotonou (maritime)

Assurances transport

Droits de douane Bénin, TVA Bénin 18%, taxes portuaires Cotonou

Dédouanement, transitaires, manutention port

Livraison finale Cotonou → chantier franchisé

Incoterm : EXW Mérignac ou FOB Le Havre. Risque et frais douane à charge exclusive du Franchisé Bénin importateur.

Palement :

100% à la commande par virement sur compte pro BACHELIER ELEC France. Pas de crédit. Marchandise expédiée après encaissement. Pas de retour.

Conformité :

Matériel garanti origine France/Europe, factures France. Le Franchisé est seul responsable de l'homologation éventuelle au Bénin.

ARTICLE 18 — CENTRALE D'ACHATS IMPORTATION ET DELAIS REELS :

Expédition par conteneur maritime groupé via transitaire agréé France-Bénin

Regroupement : 1 à 3 semaines (le transitaire attend le remplissage complet du conteneur avant le départ du colis)

- Transport maritime : 3 semaines

- Dédouanement Cotonou + Livraison final : 1 à 2 semaines

- Délais total moyen : 5 à 8 semaines porte à porte

Coût total = Prix matériel HT + Quote conteneur + Frais transitaire + Droits / taxes Bénin sur facture transitaire. Garantie 1 ans pièces

PAGE DE SIGNATURE + EMPREINTE DIGITALE

Fait à (Bénin), le 2026, en 2 exemplaires originaux.

Pour le Franchiseur France :

BACHELIER ELEC – 7 rue des Murets – Orlut – 16200 Mérignac – Charente, France –
SIRET 487 879 637 00030 – RCS Angoulême

Initiale sur chaque page du contrat

Signature et cachet BACHELIER ELEC précédée de "Lu et approuvé, bon pour accord"

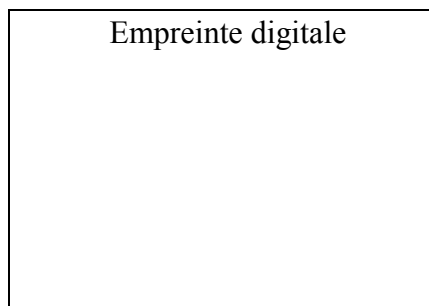
Pour le Franchisé Bénin :

Nom :

Initiale sur chaque page du contrat.

Signature et Cachet, précédée de "Lu et approuvé, bon pour accord de licence de marque"

Empreinte digitale Index droit du Franchisé Bénin : Case vide 5cm x 5cm à l'encre



Témoin 1 :

.....

.....

Témoin 2 :

.....

Cachet fiscal 5.000 FCFA

Pièces à joindre pour le Bénin :

Annexe 1 : Copie RCCM + IFU + Pièce d'identité franchisé

Annexe 2 : Manuel Opérateur Bachelier Elec (5 pages)

Annexe 3 : Grille tarifaire et modèle devis

Annexe 4 : Attestation de formation.

PACK ANNEXES - CONTRAT BÉNIN

ANNEXE 1 : FICHE D'IDENTIFICATION DU FRANCHISÉ BÉNIN

Nom / Société :
Adresse :
.....
RCCM : IFU : Date création :
Gérant : Tél : +229
Adresse atelier :
.....
Expérience électricité : ans - Diplôme :
Zone demandée : Cotonou Littoral / Autre :
Pièces fournies : ☐ Copie CNI ☐ RCCM ☐ IFU ☐ Photo d'identité ☐ Attestation résidence

ANNEXE 2 : MANUEL OPÉRATOIRE BACHELIER ELEC - 7 RÈGLES D'OR BÉNIN :

RÈGLE 1 - DIAGNOSTIC BACHELIER (Méthode exclusive)

1. Écoute client + photos
2. Vérification disjoncteur ENEDIS / SBEE Bénin
3. Test tableau au VAT (Vérificateur d'Absence de Tension)
4. Test continuité / isolement au multimètre
5. Devis immédiat clair et écrit

RÈGLE 2 - SÉCURITÉ NON NÉGOCIABLE

- Coupure générale SBEE obligatoire avant intervention
- Gants isolants 1000V + lunettes + chaussures isolantes
- Interdiction de laisser un chantier sous tension provisoire sans protection
- Test terre < 100 Ohms obligatoire pour chaque logement

RÈGLE 3 - NORMES BÉNIN

Respect norme NFC 15-100 adaptée Bénin + norme SBEE. Tableau avec 30mA en tête, section 2.5mm² prises, 1.5mm² éclairage.

RÈGLE 4 - DEVIS / FACTURE

Toujours 50% à la commande matériel. Devis valable 15 jours. Modèle imposé Bachelier Elec (voir Annexe 5). Prix transparents.

RÈGLE 5 - IMAGE DE MARQUE

Tenue orange/noir Bachelier Elec obligatoire sur chantier. Véhicule/moto propre. Langage poli. Facture remise propre.

RÈGLE 6 - GARANTIE

Garantie main d'œuvre 6 mois. Rappel client J+7 après chantier par WhatsApp.

RÈGLE 7 - INTERDIT

Revente de matériel non conforme, travail sans assurance, sous-traitance sans accord.

ANNEXE 3 : KIT DE DÉMARRAGE ET FINANCIER BÉNIN

Kit inclus dans droit d'entrée 600.000 FCFA :

- 2 polos floqués BACHELIER ELEC BÉNIN
- 500 cartes de visite + 100 flyers
- Logo vectorisé + Modèles devis/factures Word
- Formation 5 jours (valeur 250.000 FCFA)
- Création page Google My Business + Référencement sur bachelierelec.com
- Groupe WhatsApp assistance technique Réseau Afrique

ANNEXE 4 : CHARTE D'UTILISATION DE LA MARQUE AU BÉNIN

Le franchisé s'engage à utiliser :

"BACHELIER ELEC - Électricien Indépendant Franchisé - Cotonou Bénin - Membre du Réseau Afrique de l'Ouest"

Interdiction de modifier le logo (éclair orange). Interdiction de créer bachelierelec-benin.com sans autorisation. Tout support pub doit être validé par le siège.

ANNEXE 5 : MODÈLE DE DEVIS ET ATTESTATION

Modèle Devis Bénin :

JAVASCRIPT

BACHELIER ELEC BÉNIN - [Nom Franchisé]

RCCM : ... IFU : ...

DEVIS N° BE-2026-001 - Date : ...

Client : ...

Description : ...

Total HT : ... FCFA - Acompte 50% : ... FCFA

Validité 15 jours

ATTESTATION DE FORMATION :

Je soussigné Gérard BACHELIER atteste que M.....
à suivi la formation initiale Bachelier Elec Bénin le à et est apte à
exercer sous licence.

Fait à le

Cachet + Signature
